

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 juin 2021 à 20h00 en mairie, sous la présidence de M Luc CASTAN, Maire de la Commune.

Tous les membres sont présents ou représentés. Après avoir fait l'appel, M le Maire a déclaré le quorum atteint et la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Mme OLIVER

* * * * *

M Luc CASTAN indique que plusieurs décisions ont été prises au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales : les non-préemptions sur les biens de M. et Mme KUPIEC parcelle A 2036 au 5 rue de la Liberté, de Mme LEVEAU parcelle C1758 et de Mme MUNOZ parcelle C 1754 au 11 et 11 T avenue de Montpezat, de MME CAMBOU Madise, parcelle C330, 7 rue de la Forge, de M MEURISSE parcelle C264, 5 rue des Chasseurs, de M. BROUAT et Mme DUBOS, parcelle C 1658, au 13 impasse Fleurie.

Plusieurs décisions à caractère budgétaire en application de l'article 3 II. de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal : vente d'une concession en état de caveau à M LOUBIE Serge, vente d'une concession en état de terre à Mmes MADELAINE, annulation d'un titre 57 pour cause de doublon avec le 29, annulation du mandat 207 pour modification de déclaration et annulation du mandat 306/2019 pour problème de pièce jointe et re mandatement de ce dernier pour une somme identique.

REGLEMENT INTERIEUR

La loi impose aux conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus d'établir leur règlement intérieur qui fixe leurs modalités de fonctionnement.

Le projet présenté par Monsieur le Maire a été validé à la majorité des élus.

TRANSFERT DES COMPETENCES PLUI

L'article 136 de la loi ALUR prévoit que la communauté d'agglomération qui n'a pas la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme l'obtient de plein droit l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le conseil municipal vote le refus de transfert à l'unanimité.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire nous informe que si la loi ASAP permet une extension d'agrément de la micro-crèche qui passerait de 10 à 12 places, le conseil a la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de donner un accord de principe sur la création d'un poste d'apprenti pour la petite enfance.

VALIDATION DE LA LISTE DES BENEVOLES DU DANGEL

La liste proposée par Monsieur le Maire a été validée à l'unanimité

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES MASQUES AU GRAND NARBONNE

Vu les commandes de masques réalisées pour le seul compte des communes par le Grand Narbonne en 2020,

Vu la volonté du Grand Narbonne de prendre à sa charge la moitié du coût résiduel des commandes réalisées pour le compte des communes,

La commune de Roquefort des Corbières s'engage après avoir délibéré à l'unanimité à rembourser la part restant à sa charge soit 905.42 € pour 1000 masques réutilisables mis à disposition en 2020.

COMMISSION CLETC

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder au renouvellement de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité M HURAUX est élu membre titulaire et M BOULAIN membre suppléant.

CONVENTION GENDARMES

Monsieur le Maire rappelle que chaque saison estivale la Gendarmerie Nationale met à disposition des communes un peloton de gendarmerie (D.S.I. : détachement spécial d'intervention), groupe d'intervention chargé des opérations nocturnes de protection des biens et des personnes, qui est basé sur la commune de Port la Nouvelle mais qui intervient régulièrement sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire demande la validation de la convention de partenariat financier pour la saison estivale 2021 d'un montant identique à celui de 2020 c'est-à-dire 900 €.

Cette participation aux charges d'hébergement de ces personnels se répartit entre les communes de Port la Nouvelle, Sigean, Peyriac de Mer, Portel des Corbières et La Palme.

L'assemblée délibère, à l'unanimité, en faveur du renouvellement.

QUESTIONS DIVERSES

INTERET DES COMMISSIONS MISES EN PLACE :

L'opposition questionne la majorité sur l'intérêt des commissions mises en place lors d'un précédent conseil municipal.

Pour celles qui ont fait l'objet d'une première réunion, certaines actions ont été menées sans qu'il n'y ait de retour auprès des membres concernés.

Le manque de temps serait à l'origine de ce manque d'information, l'opposition demande plus de rigueur dans le retour.

Il est également demandé plus de transparence quant à la création de l'association des parents d'élèves. Mme VERISSIMO précise qu'il n'y avait pas jusqu'à maintenant d'association de parents d'élèves constituée mais seulement des représentants de parents d'élèves et que dans tous les cas, tous les parents ont la possibilité d'y adhérer...

PROJET VEGETALISATION DU VILLAGE

Mme BOUSQUET informe qu'un travail de végétalisation du village en collaboration avec la serre départementale est prévu en octobre prochain.

ARRIVEE DES TOURISTES

Pour préparer l'arrivée des touristes M le Maire indique qu'un programme de nettoyage des rues a été mis en place.

Il signale qu'une étude sur la circulation et le ralentissement a été lancée.

TRAVAUX ECOLE

Mme VERISSIMO signale que la livraison de la tranche 2 est prévue pour fin juillet.

BULLETIN MUNICIPAL

Mme BOUSQUET prévient d'un léger retard de parution. Le bulletin devrait être édité semaine 27.

Le Maire
Duc COSTANTIN

